

# Éco-contribution 2022

Barème différencié par matériau applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (prix en € HT/kg)



|   | ASSISE | RANGEMENT | PLAN DE POSE | AUTRES |
|---|--------|-----------|--------------|--------|
| SUPÉRIEUR À 50%<br>AUTRES AUCUN<br>MATÉRIAU MAJORITAIRE | 0,17   | 0,17      | 0,16         | 0,21*  |
| SUPÉRIEUR À 50%<br>PLASTIQUES                           | 0,16   | 0,16      | 0,15         | 0,19   |
| SUPÉRIEUR À 50%<br>BOIS                                 | 0,15   | 0,15      | 0,14         | 0,18   |
| SUPÉRIEUR À 50%<br>MÉTAUX                               | 0,14   | 0,13      | 0,13         | 0,14   |
| SUPÉRIEUR À 95%<br>MÉTAUX**                             | 0,05   | 0,04      | 0,04         | 0,05   |

# Valdelia

GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS



## ASSISE

Correspond à tous les éléments de mobilier professionnel permettant de s'asseoir.



## RANGEMENT

Constitué des armoires, caissons, servantes et autres dessertes.



## PLAN DE POSE

Constitué des éléments de bureaux, de tables et plans particuliers comme les tableaux d'écriture.



## AUTRES

Principalement constitués d'éléments d'ameublement ne faisant pas partie des 3 principales familles Valdelia (cabine d'essayage, isoloir, cloisonnettes...). Cette famille « autres produits » est très réduite.

Dans le cas d'un produit qui ne présenterait pas de matériau majoritaire à plus de 50%, le produit sera classé dans la sous famille « supérieur à 50 % autres ou aucun matériau majoritaire à plus de 50% ».

\* Barème pour les matelas et sommier

\*\* Ce barème supérieur à 95% métaux s'applique exclusivement aux unités fonctionnelles et non aux composants.